



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
bel



25075339



- 3 JUN 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0462 427 110**

Nom

(en entier) : **BEPKO PARTS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Chaumont 4D, 4480 Engis**

Objet de l'acte : Nomination administrateur - Démission administrateur - Renouvellement du mandat du commissaire

Extrait du résolutions écrites de l'actionnaire unique du 12 mars 2025:

"L'actionnaire unique décide de nommer comme administrateur de la Société à partir de 13 mars 2025:

- INTERVINCO BV, ayant son siège à Maasbone 8, 9991 Maldegem, inscrit au registre des personnes morales de Gand, division Gand, sous le numéro 0869.619.945, ayant comme représentant permanent Madame Carine Van Landschoot.

Le mandat prendra fin, sauf décision contraire, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2031.

Le mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré."

"L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de l'administrateur suivant de la Société à partir du 13 mars 2025:

- Ellima SRL, représenté par son représentant permanent, Monsieur Mark Oosterlinck."

"L'actionnaire unique décide, conformément aux propositions du conseil d'administration, de:

i. Renouveler le mandat de EY Bedrijfsrevisoren BV, dont le siège est situé à Kouterveldstraat 7B, bus 001, 1831 Diegem, et ayant son bureau à Pauline Van Pottelsberghelaan 12, 9051 Sint-Denijs-Westrem, et dont le numéro d'entreprise est 0446.334.711 (RPM Bruxelles, département néerlandais) en tant que commissaire de la Société, qui désigne Francis Boelens en tant que représentant permanent.

ii. Fixer la durée du mandat du commissaire à 3 exercices consécutifs. Le mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 30 septembre 2027."

SILEX SRL*

Administrateur

*Représentant permanent Dominiek Valcke

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)